

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 19 janvier 2018 à 18 heures sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents : Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Valérie THOMASSEN, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Olivier HARDOUIN, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Leila CARICHON, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Christyane JAVOISE, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Laurent MAGLIA, Katia LEFEUVRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Hubert WEYDERT, Carine DUQUENNE et Franck TROGNEE

Etaient absents : Alain ADICEOM et Benoit DALBIN

Ont donné pouvoir : Carole BORDES à Jean-Michel CHARLES
Laurent MONIN à Olivier HARDOUIN
Marie DUPUICH à Michel BASSEVIEZ
Carine FELIZARDO à Eva SEGUY
Louis CLERF à Jean-Luc BIANCHI

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Réduction du délai légal de convocation
 - 2 - Décision Modificative n°4 du Budget de la Commune
-

Jean-Luc BIANCHI est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Maire indique que, parmi les délibérations du Conseil municipal en date du 21 décembre 2017 qui n'ont pas été votées, figurait la Décision Modificative n°4 du Budget de la Commune.

Le Directeur du Centre des Finances Publiques s'est manifesté récemment par courrier pour que cette délibération soit prise « au plus tard le 19 janvier ».

De plus, lors d'une réunion avec le Sous-Préfet, il a été également confirmé cette obligation dans la mesure où cette délibération permettait d'arrêter les comptes de 2017 et de régulariser ainsi les écritures. A cet effet, le Sous-Préfet a demandé une réunion du Conseil municipal en urgence.

Le Maire rappelle que l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, en cas d'urgence, le délai légal de convocation de 5 jours francs peut être abrégé par le Maire.

Jean-Michel Charles souhaite intervenir. Il précise que, présent lors de la réunion en Sous-Préfecture, le Sous-Préfet a mis le Conseil municipal face à ses responsabilités en tant qu'élus et a indiqué que, si cette délibération n'était pas votée ce soir, les comptes 2017 ne pouvaient être clos et soldés. Par conséquent, les fournisseurs ne pourront pas être payés alors que les travaux ont été finalisés et les prestations ont été réalisées.

Le Maire propose donc de voter la délibération suivante sur la mise en œuvre de la procédure de convocation en urgence, en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération :

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

VU l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la nécessité de la convocation à caractère d'urgence a été argumentée,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

RECONNAIT ET ADMET le caractère « urgent » de cette séance et de la délibération portant sur la Décision Modificative n°4 du Budget de la commune justifiant que le délai de convocation soit abrégé sans être inférieur à 1 jour franc.

Ensuite, le Maire propose à Jean-Luc Bianchi de passer la délibération suivante telle qu'elle avait été présentée en dernière séance.

Jean-Luc Bianchi rappelle les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

- Celles qui sont supérieures à celles budgétées :

Ce sont principalement des frais de personnel supplémentaires dus aux arrêts de maladie qui ont entraîné un surcoût total de 39 k€.

S'ajoutent également des frais pour illuminations de Noël pour 33 k€ non budgétés en mars, des dépenses d'entretien de bâtiment pour + 11 k€ de plus, des dépenses de restauration de + 7 k€ dues au fait que les enfants inscrits à la cantine ont été plus nombreux que prévus, des dépenses de consommation d'électricité pour 5 k€ de plus car pas assez provisionnés malgré un réalisé 2017 qui devrait être inférieur à celui de 2016, des factures de fournitures de petit équipement de + 7 k€ de plus.

Enfin s'ajoutent 9 k€ de frais financiers insuffisamment provisionnés et un surcoût en faveur du FPIC de 17 k€ de plus que prévu : le coût du FPIC est de 72 au lieu de 55 k€ pour l'année 2017.

- Celles qui sont inférieures à celles budgétées :

Les principales dépenses sont celles liées à la formation pour 24 k€ de moins (pas de formation armement en 2017 pour la police municipale), celles liées aux activités scolaires pour 7 k€ de moins et celles liées aux intervenants ACS pour 10 k€ de moins.

En conclusion les dépenses supplémentaires à inscrire à la DM 4 sont de **121 k€**.

RECETTES

- Celles qui sont supérieures à celles budgétées :

Ce sont principalement les recettes de remboursement des assurances maladie de Dexia et de la CPAM pour 46 k€, les droits de mutation pour 47 k€ de plus et qui se montent à 407 k€, les différentes taxes pour 37 k€ de plus et les loyers pour 8 k€ de plus.

- Celles qui sont inférieures à celles prévues :

Essentiellement ce sont la DGF qui a été de 354 k€ au lieu de 380 k€ prévue, soit une baisse de recettes de 26 k€, l'absence de dotation de l'Etat aux rythmes scolaires qui représente 27 k€ et la baisse de recettes de cantine pour 8 k€.

En conclusion les recettes supplémentaires à inscrire sont de **111 k€**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Il convient de prévoir 60 K€ pour financer l'acquisition de la guinguette. 5 K€ sont à prévoir pour rembourser un trop perçu de taxe d'aménagement ainsi que 2 K€ pour des remboursements d'amortissements d'emprunts.

Enfin, 800 € sont à inscrire suite à l'acquisition à titre gratuit d'un tableau en 2013.

RECETTES

En recettes apparaissent les 800 € de contrepartie du tableau et surtout la modification du compte 1068 qui se trouve augmenté de 67 102 € afin d'équilibrer la section d'investissement (le 002 de la section de fonctionnement est diminué du même montant).

Délibération :

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux ajustements comptables nécessaires à l'exécution du budget,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE

DECIDE de modifier les crédits comme suit :

Fonctionnement - Dépense	DM n°4			Exercice
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)
011 Charges à caractère	1 107 480,00		43 144,00	1 150 624,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 825 450,00		39 209,00	2 864 659,00
014 Atténuations de	1 017 260,00		17 497,00	1 034 757,00
023 Virement à la section d'investissement	8 933,34			8 933,34
042 Opérations d'ordre de transfert entre	273 922,92			273 922,92
65 Autres charges de gestion courante	567 745,00		3 396,00	571 141,00
66 Charges financières	75 719,51		9 000,00	84 719,51
67 Charges	687 520,00		13 560,00	701 080,00
Total Fonctionnement - Dépense	6 563 730,77		125 806,00	6 689 536,77

Fonctionnement - Recette		DM n°4			Exercice
		Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou	1286 917,56		-67 102,00	1219 815,56
013	Atténuations de	50 600,00		46 601,00	97 201,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00			0,00
70	Produits des services, du domaine	796 900,00		-4 516,00	792 384,00
73	Impôts et taxes	4 529 693,29		90 952,00	4 620 645,29
74	Dotations, subventions et	482 708,00		-29 814,00	452 894,00
75	Autres produits de gestion courante	59 300,00		7 294,00	66 594,00
77	Produits	35 300,00		670,00	35 970,00
Total Fonctionnement Recette		7 241 418,85		44 085,00	7 285 503,85

INVESTISSEMENT - DEPENSE	DM n° 4			Exercice
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00			0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00			0,00
041 Opérations patrimoniales	1 996,00		800,00	1996,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00		5 102,00	5 102,00
16 Emprunts et dettes assimilées	400 000,00		2 000,00	402 000,00
20 Immobilisations incorporelles	106 214,98			106 214,98
204 Subventions d'équipement versées	150 905,54			150 905,54
21 Immobilisations corporelles	5 487 884,74		60 000,00	5 547 884,74
23 Immobilisations en cours	11000,00			11000,00
27 Autres immobilisations	672 346,20			672 346,20
Total Investissement - Dépense	6 829 547,46		67 902,00	6 897 449,46

INVESTISSEMENT - RECETTE		DM n°4			Exercice
		Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)
Total 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	2 765 673,67			2 765 673,67
021	Virement de la section de fonctionnement	8 933,34			8 933,34
024	Produits de cessions	2 516 600,00			2 516 600,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre	273 922,92			273 922,92
041	Opérations	196,00		800,00	1996,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	233 000,48		67 102,00	300 102,48
13	Subventions d'investissement	230 221,05			230 221,05
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00			800 000,00
Total Investissement - Recette		6 829 547,46		67 902,00	6 897 449,46

Le Maire remercie l'ensemble des élus pour ce vote à l'unanimité et clos cette séance à 18 heures 20.